



**RETURN OFFERS TO:  
RETOURNER LES OFFRES À :**

Par la poste :

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
111, rue Water Est, Cornwall, ON K6H 6S2

Par télécopieur : 877-558-2349

**REQUEST FOR STANDING  
OFFERS**

**DEMANDE D'OFFRES À  
COMMANDES**

Canada, as represented by the Minister of the Environment and Climate Change for the purposes of the Parks Canada Agency, hereby requests a Standing Offer on behalf on the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.  
biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires :**

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
111, rue Water Est  
Cornwall, ON K6H 6S2

<b>Title - Sujet :</b> DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P300-18-0314/A	<b>Date :</b> 18 février 2019
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> S/O	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-19-00864520	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14h <b>On - le :</b> 29 mars 2019	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> Heure avancée de l'Est (HAE)
---	---

<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Insérer le nom de l'autorité contractante		
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> 613-938-5791	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b>	<b>Email Address – Courriel :</b> laura.lowson@canada.ca
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Terrain de campin du Lac-Cyprus, 469, chemin du lac Cyprus, Tobermory, ON N0H 2R0		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur / de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm (type or print) - Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P300-18-0314/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
S/O

N° de la modif - Amd. No.  
00  
Titre – Title :  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Laura Lawson

---

## **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Dépôt direct**

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs à qui on attribue un contrat seront tenus de remplir un formulaire de dépôt direct pour s'inscrire auprès de l'Agence Parcs Canada pour recevoir un paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>5</b>
1.1 INTRODUCTION .....	5
1.2 SOMMAIRE .....	5
1.3 COMPTE RENDU .....	6
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>7</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	7
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	7
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	7
2.4 LOIS APPLICABLES .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....</b>	<b>9</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	9
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>10</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	10
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES.....</b>	<b>13</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	13
<b>PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>14</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>14</b>
7.1 OFFRE .....	14
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	14
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	14
7.5 RESPONSABLES.....	14
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	15
7.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	16
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	16
7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	16
7.10 LIMITATION FINANCIÈRE .....	16
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	16
7.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	17
7.13 LOIS APPLICABLES .....	17
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>18</b>
7.1 BESOIN .....	18
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	18
7.3 DURÉE DU CONTRAT .....	18
7.4 PAIEMENT .....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P300-18-0314/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
S/O

N° de la modif - Amd. No.  
00  
Titre – Title :  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Laura Lawson

---

7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION .....	18
7.6	ASSURANCES.....	19
7.7	INSPECTION ET ACCEPTATION .....	19
<b>ANNEXE A</b>	.....	<b>20</b>
BESOIN	.....	20
<b>ANNEXE B</b>	.....	<b>22</b>
BASE DE PAIEMENT	.....	22
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES</b>	.....	<b>23</b>
FORMULAIRE - LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ.....		23

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;                                    |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et  |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :   |
|          | 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;  |
|          | 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.  |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

- 1.2.1** Parcs Canada entend combler un besoin pour la fourniture de bois à brûler en sacs pour le terrain de camping, selon la demande, pour le parc national de la Péninsule-Bruce à Tobermory (Ontario) Canada. L'entrepreneur devra fournir du bois à brûler sec, en sacs renfermant au moins 1 pied cube de bois chacun.

Tout le bois doit provenir des comtés de Grey ou de Bruce, situés au nord de la route 21. Cette exigence a pour but d'éviter l'introduction de dangereux insectes présents dans le bois de certaines régions du Sud de l'Ontario.

Parcs Canada pourra attribuer jusqu'à six (6) offres à commandes. Les offres à commandes seront classées en fonction du prix le plus bas selon l'évaluation. Seules les offres présentant un écart d'au plus 15 % par rapport à l'offre la plus avantageuse seront prises en compte. Chaque saison, tous les détenteurs d'offres à commandes recevront une commande de 1000 unités (par ordre de classement); une fois que les commandes des 1000 premières unités chacune auront été émises, d'autres commandes subséquentes seront passées en fonction du droit de préférence.

**N° de l'invitation - Solicitation No.**  
5P300-18-0314/A  
**N° de réf. du client - Client Ref. No.**  
S/O

**N° de la modif - Amd. No.**  
00  
**Titre – Title :**  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

**Autorité contractante - Contracting Authority :**  
Laura Lawson

---

**1.2.2** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

#### **2.1.1 B4024T (2017-07-01) Aucun produit de remplacement**

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

**N° de l'invitation - Solicitation No.**  
5P300-18-0314/A

**N° de réf. du client - Client Ref. No.**  
S/O

**N° de la modif - Amd. No.**  
00

**Titre – Title :**  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

**Autorité contractante - Contracting Authority :**  
Laura Lawson

---

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre financière (1 copie par télécopieur ou par la poste)

Section II : Attestations (1 copie par télécopieur ou par la poste)

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B » Base de paiement .

#### **Section II: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

### **4.2 Méthode de sélection**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Parcs Canada pourra attribuer jusqu'à six (6) offres à commandes. Seules les offres présentant un écart d'au plus 15 % par rapport à l'offre la plus avantageuse seront prises en compte.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit soumettre une liste de noms avant l'émission d'une offre à commandes. Les offrants doivent fournir les renseignements demandés dans l'Annexe « C » à la Partie 5 de la Demande d'offres à commandes.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du

**N° de l'invitation - Solicitation No.**  
5P300-18-0314/A  
**N° de réf. du client - Client Ref. No.**  
S/O

**N° de la modif - Amd. No.**  
00  
**Titre – Title :**  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

**Autorité contractante - Contracting Authority :**  
Laura Lawson

---

site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P300-18-0314/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
S/O

N° de la modif - Amd. No.  
00  
Titre – Title :  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Laura Lawson

---

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Exigences en matière d'assurance**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## **PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **7.1 Offre**

**7.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **7.2 Exigences relatives à la sécurité**

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **7.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **7.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### **7.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **7.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2020.

##### **7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour trois (3) périodes supplémentaire, à partir du 1 avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021, 1 avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022 et 1 avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

##### **7.4.3 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

#### **7.5 Responsables**

##### **7.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P300-18-0314/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
S/O

N° de la modif - Amd. No.  
00  
Titre – Title :  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Laura Lawson

Laura Lawson  
Agente de marchés  
Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Direction générale de la Dirigeante principale des finances  
111, rue Water Est, Cornwall, ON K6H 6S2

Téléphone: 613-938-5791  
Courriel: laura.lowson@canada.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 7.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant pour l'offre à commandes est :

<b>Nom du représentant :</b>		
<b>Titre :</b>		
<b>Nom du fournisseur / de l'entreprise :</b>		
<b>Adresse :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province / Territoire :</b>	<b>Code postal / Code ZIP :</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Télécopieur :</b>	
<b>Adresse électronique :</b>		
<b>Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :</b>		

### 7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Parcs Canada;  
Le personnel désigné du Parc National de la Péninsule de Bruce.

## 7.7 Procédures pour les commandes

Parcs Canada pourra attribuer jusqu'à six (6) offres à commandes. Les offres à commandes seront classées en fonction du prix le plus bas selon l'évaluation. Seules les offres présentant un écart d'au plus 15 % par rapport à l'offre la plus avantageuse seront prises en compte.

Chaque saison, tous les détenteurs d'offres à commandes recevront une commande de 1000 unités (par ordre de classement); une fois que les commandes des 1000 premières unités chacune auront été émises, d'autres commandes subséquentes seront passées en fonction du droit de préférence.

L'utilisateur désigné communiquera avec l'offrant le mieux classé pour déterminer s'il peut répondre au besoin. Si l'offrant le mieux classé peut répondre au besoin, une commande subséquente sera passée à la suite de son offre à commandes. Si cet offrant n'est pas en mesure de répondre au besoin, l'utilisateur désigné communiquera avec l'offrant suivant. L'utilisateur désigné reprendra ce processus jusqu'à ce qu'un offrant confirme qu'il peut répondre au besoin de la commande subséquente.

## 7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs identifiés au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou d'une commande subséquente à une offre à commandes générée par SAP.

## 7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 20 000,00\$ (taxes applicables incluses).

## 7.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 75 000,00\$, (taxes applicables inclus) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou un (1) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P300-18-0314/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
S/O

N° de la modif - Amd. No.  
00  
Titre – Title :  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Laura Lowson

- d) les conditions générales 2029 (2016-04-04), Conditions générales – biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \*\*\* à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes \*\*\*,

## 7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

### 7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### 7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **7.2.1 Conditions générales**

[2029](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **7.3 Durée du contrat**

#### **7.3.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2020 inclusivement.

#### **7.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.4 Paiement**

#### **7.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé dans l'annexe « B ». Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **7.4.2 Paiement unique**

Clause du *guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

### **7.5 Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P300-18-0314/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
S/O

N° de la modif - Amd. No.  
00  
Titre – Title :  
DOC – Bois à brûler pour Parc nationale de la Péninsule-Bruce

Autorité contractante - Contracting Authority :  
Laura Lawson

---

## 7.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

## 7.7 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## ANNEXE A

### BESOIN

#### A1 Quantité de sacs de bois à brûler requise

- Un maximum de six offres à commandes seront passé, pour une quantité de bois estimée à 13 000 sacs pour chaque année.
- Le bois à brûler en sac devra être livré par les contractants, conformément à ce qui est indiqué à la section A5 de la présente annexe.
- L'estimation des besoins de 13 000 sacs de bois à brûlé est fondée sur les ventes des années passées). Dans l'éventualité d'un risque d'incendie extrêmement élevé, il se peut que Parcs Canada interdise les feux, ce qui stopperait l'utilisation du bois à brûler pendant une certaine période et entraînerait une réduction des besoins.

#### A2 Quantité de bois dans un sac

- Le bois à brûler devra être emballé dans des sacs et chaque sac devra contenir au moins 28 décimètres cubes (1 pied cube) de bois.
- À la livraison, le personnel pourra vérifier le volume de certains des sacs livrés, qu'il aura sélectionnés de façon aléatoire, et aura le droit de refuser la livraison si le contenu en bois se situe en deçà d'un pied cube de bois

#### A3 Dimension, forme et composition du bois à brûler dans chaque sac

- Le bois à brûler devra être fendu si son diamètre est supérieur à 10 centimètres (4 pouces).
- Les sacs contiendront au minimum 20 % de bouleau, et jusqu'à 60 % de peuplier, 40 % de sapin baumier, de pin sylvestre ou de thuya occidental.
- Les pièces de bois devront avoir une longueur minimale de 30 centimètres (12 pouces), ce qui facilitera la mise en sac et l'empilage.
- Il est essentiel que le bois soit sec (le taux d'humidité doit être inférieur à 20 %). On remettra au contractant un appareil de mesure de l'humidité sur demande.
- À la livraison, le personnel vérifiera la teneur en humidité de certains des sacs livrés, qu'il aura sélectionnés de façon aléatoire, et pourra refuser la livraison si la teneur en humidité du bois est de 20 % et plus.

#### A4 Caractéristiques des sacs de bois à brûler

- Les Contractants doivent livrer le bois dans des sacs à mailles de polypropylène. Parcs Canada ne fournira pas les sacs.
- Les sacs vides auront une dimension de 52 centimètres sur 62 centimètres (20,5 pouces sur 24,5 pouces).
- Les sacs seront munis d'un cordon à tirer permettant d'en fermer l'ouverture.

#### A5 Horaire de livraison du bois

- Le bois sera livré à la zone d'entreposage du bois sur le terrain de camping de Cyprus Lake (située au bureau de Cyprus Lake, 469, Cyprus Lake Road, Tobermory, Ontario N0H 2R0), aux heures correspondant à celles où du bois est utilisé sur le terrain de camping, afin qu'il y ait toujours sur place du bois disponible à la vente. Pour communiquer, on procédera par téléphone ou par message texte (le soumissionnaire retenu fournira son numéro de téléphone). Le bureau de Cyprus Lake devra recevoir une réponse une heure d'avance afin d'être informé de l'heure

approximative de la livraison. La livraison devra être reçue dans les 24 heures suivant l'appel ou le message du personnel du parc.

- Les livraisons ne seront pas acceptées entre 2 h et 16 h, à moins qu'un accord préalable ait été conclu avec le personnel du parc.
- Première année : La livraison débutera dès le 23 avril 2019, en fonction de la saison d'ouverture, et se poursuivra jusqu'au 31 octobre 2019.
- Deuxième année : La livraison débutera dès le 22 avril 2020, en fonction de la saison d'ouverture, et se poursuivra jusqu'au 31 octobre 2020.
- Les ententes relatives aux modalités de livraison devront être conclues en consultation avec le chargé de projet et approuvées par lui.
- Au moment de la livraison, l'entrepreneur fournira à un représentant du parc un bordereau indiquant le nombre de sacs livrés, qui devra être signé par le représentant de Parcs Canada pour confirmer la vérification du nombre de sacs livrés. La copie du bordereau sera conservée par Parcs Canada.

**A6 Exigences relatives à l'empilage des sacs de bois et au remplissage du hangar du bureau du lac Cyprus à la livraison**

- Lors de la livraison, le contractant devra remplir le hangar à bois du bureau du lac Cyprus.
- Il devra empiler le bois soigneusement de manière à maximiser la capacité de stockage et à assurer la sécurité des utilisateurs.
- À la livraison, le personnel vérifiera la quantité exacte de sacs livrés

**A7 Source du bois à brûler**

- Tout le bois devra provenir des comtés de Grey/Bruce, au nord de la route 21, afin d'éviter la propagation d'insectes forestiers ou d'agents pathogènes envahissants.

**A8 Pratiques de récolte**

- Tous les fournisseurs doivent être titulaires d'un permis valide pour récolter dans le comté de Bruce et doivent se conformer au règlement no 4071 régissant la conservation des forêts du comté de Bruce.

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires sont tenus de fournir leurs prix selon le format spécifié dans la présente annexe B - Base de paiement. À défaut de fournir les prix dans le format spécifié, la soumission sera jugée non recevable.

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur recevra des prix fermes (y compris, sans toutefois s'y limiter, la main-d'œuvre, les matériaux, les déplacements et les décaissements), comme indiqué ci-dessous.

La taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) est en sus, s'il y a lieu. La proposition de prix doit être en dollars canadiens.

<b>Tableau A - Période d'offre à commandes: du 1er avril 2019 au 31 mars 2020</b>					
Item	Description	Unité	Quantité estimée	Prix unitaire (par sac)	Prix calculé
1	BOIS À BRÛLER	SAC	13 000	\$	\$

<b>Tableau B – Période d'option1 d'offre à commandes: du 1er avril 2020 au 31 mars 2021</b>					
Item	Description	Unité	Quantité estimée	Prix unitaire (par sac)	Prix calculé
1	BOIS À BRÛLER	SAC	13 000	\$	\$

<b>Tableau C – Période d'option 2 d'offre à commandes: du 1er avril 2021 au 31 mars 2022</b>					
Item	Description	Unité	Quantité estimée	Prix unitaire (par sac)	Prix calculé
1	BOIS À BRÛLER	SAC	13 000	\$	\$

<b>Tableau D – Période d'option 3 d'offre à commandes: du 1er avril 2022 au 31 mars 2023</b>					
Item	Description	Unité	Quantité estimée	Prix unitaire (par sac)	Prix calculé
1	BOIS À BRÛLER	SAC	13 000	\$	\$

<b>TOTAL PRIX ÉVALUÉ - TABLEAUX A+B+C+D+E</b>	\$
---	----

## ANNEXE « C » de la PARTIE 5 de la DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

### FORMULAIRE - LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

#### Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

#### Renseignements sur le fournisseur

<b>Nom légal du fournisseur :</b>		
<b>Structure organisationnelle :</b> ( ) une entité constituée ( ) une entreprise privée ( ) une entreprise à propriétaire unique ( ) un partenariat		
<b>Adresse légale du fournisseur :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province / Territoire :</b>	<b>Code postal / Code ZIP :</b>
<b>No d'entreprise – approvisionnement (facultatif) :</b>		

